

Stationnement réglementé durant la période estivale du 1er Mai au 31 octobre

Le stationnement des camping-cars, véhicules aménagés et tout autre véhicule de plus de 2 mètres de large ou plus de 3,5 tonnes est interdit en été de jour comme de nuit dans les voies indiquées en couleur sur la carte ci dessous.

Liste des rues interdites pour le stationnement des camping-cars (du 01/05 au 31/10)

- Boulevard de la Mer
- Quai de la Floride
- Rue des Orangers
- Boulevard de la Baie de Chingudy
- Boulevard Du Gal Leclerc (entre bd de la mer et Av. des Mimosas)
- Rues des Arbousiers, Oliviers, Mûriers, Plaqueminiens, des Eucalyptus, des Prunus, des Erables, Sablière, Flots et de la Côte.
- Rue d'Irun et des Néfliers (section entre Bd de la Mer et rue des Chèvrefeuilles)
- Rue Elissacilio (section entre Rue des Flots et Bd de la Mer)
- Avenues des Mimosas, des Magnolias

Renseignements sur l'aire de services et de stationnement pour camping-cars : Voir au dos

Stationnement réglementé toute l'année

Aucun véhicule ne peut rester stationné sur le même emplacement pendant plus de 7 jours et ce, toute l'année (art. R.417-12)

Le stationnement des véhicules de plus de 20m² de surface est considéré gênant en zone touristique et ce, toute l'année (art.R.417-11).

**Toute infraction aux règlements
sera immédiatement sanctionnée
par une amende de 35 €**



+ d'infos pratiques

Se déplacer à Hendaye et ses environs

- **Transport en commun Hegobus** (Hendaye et Agglomération Sud Pays Basque) : Déplacements sur 12 communes depuis le 1er septembre 2016 (détail sur dépliants en mairie ou Office de Tourisme).

Navettes Camping (en été) : des navettes sont proposées pour aller et venir des campings de la commune vers la plage.

Pistes cyclables et piétonnes : Plus de 10 km de voies aménagées permettent une circulation douce et sécurisée (Joncaux-plage, bd de la Mer).

Lignes de bus Transdev : Service régulier pour rejoindre les villes voisines (Saint Jean de Luz, Biarritz, Bayonne etc..)

TOPO (proche gare SNCF Bd de Gaulle) : train de proximité pour rejoindre les villes du Gipuzkoa : Irun, Oiartzun, Saint Sébastien (corresp. Bilbao, etc...).

Services SNCF : lignes régulières pour autres destinations (gare Bd de Gaulle).

Autres aires de stationnement et services pour camping-cars à proximité

- ◆ Aire de Saint Jean-de-Luz
- ◆ Aire de Saint Pée-sur-Nivelle
- ◆ Aire de Sare
- ◆ Aire de Hondarribia (Fontarrabie-Guipuzcoa)

Quelques sites utiles

- ▶ points wifi : Office de Tourisme, Port de plaisance (Capitainerie), Médiathèque, Mairie...
- ▶ hendaye-tourisme.fr : Office de tourisme
- ▶ hendaye.com : site Ville d'Hendaye
- ▶ bidasoa-txingudi.com : site transfrontalier d'information

AIRE de STATIONNEMENT et de SERVICE à HENDAYE

AIRE DE STATIONNEMENT

Situation : rue Ansoenia (face à la gare SNCF Hendaye Plage).

Accès conseillés : depuis la route de la Corniche : par la rue Pohotenia, depuis Behobie par le bd de l'Empereur.

Capacité : jusqu'à 25 véhicules

Prix : 10€ / jour (maxi 3 jours) avec utilisation des bornes de service incluse (eau, électricité). Payable d'avance par carte bleue à l'entrée. Toute journée commencée est due.

Règlement : Merci de respecter le règlement de bonne conduite des occupants de l'aire (respect du voisinage, interdiction de déballage, insalubrité etc...) affiché sur place.

AIRE DE SERVICES

Situation : Rue Ansoenia, à côté de l'aire payante de stationnement

Capacité : 2 places

Services proposés et prix:

- ▶ 1 point de vidange des eaux usées : gratuit
- ▶ 1 borne pour l'eau potable (100 litres) et pour l'électricité (1 heure de rechargement) : 4€

Les Campings qui vous accueillent à Hendaye

- Camping Euskalduna (4*) Route de la Corniche
- Camping CCAS Abaya Chemin Ascoubé Fagady



BIENVENUE A HENDAYE



Information pratique et Réglementation pour Camping-caristes et autres véhicules aménagés

(plus de 2 mètres de large ou 3,5 Tonnes)

